



Société
des Régates
du Havre



**SELECTIVE DE ZONE HAUTE NORMANDIE
AU CHAMPIONNAT DE FRANCE OPEN
DE MATCH RACING**

BASSIN MANCHE

Le Havre

28 novembre et 29 novembre 2015

AVIS DE COURSE

1 LIEU ET DATE

La sélective de zone (ligue HN) Manche pour le Championnat de France Open de Match Racing aura lieu au Havre, le samedi 28 novembre et le dimanche 29 novembre 2015.

2 ORGANISATEUR

La **Société des Régates du Havre** en accord avec la **Fédération Française de Voile** – Département Habitable.

3 GRADE DE L'EPREUVE

L'épreuve est proposée au grade 4 de l'ISAF. Ce grade est sous le contrôle consultatif du Match Racing de l'ISAF. L'épreuve peut être re-gradée, s'il y a des raisons de le faire.

4 PROGRAMME

Ouverture du secrétariat de course à partir du samedi 28 novembre 2015 à 9h00, dans le salon Joinville, à l'étage de la SRH, Quai Eric Tabarly – 76600 LE HAVRE.

Samedi	9h00	Confirmation des inscriptions, pesée des équipages et remise des IC
	9h45	Briefing, tirage au sort et mise à disposition des bateaux
	10h30	Premier signal d'avertissement
		Retour à terre, débriefing avec les équipages
Dimanche	9h00	Briefing
	10h00	Premier signal d'avertissement
	A suivre	Proclamation des résultats

5 INSCRIPTION

- a. Confirmation d'inscription sur la « fiche de demande d'inscription » ci-jointe adressée par courrier ou par mail à l'adresse suivante, pour les dix dossiers, soit dix équipages maximum.
- b. **Adresse :**

Société des Régates du Havre
Quai Eric Tabarly - 76600 Le Havre
Tél : 02.35.42.41.21
responsableevenement@lesregates.com

Frais d'inscription 300 Euros pour les 2 jours, en chèque à l'ordre de la SRH ou par CB ou par chèque; à régler le samedi 28 novembre au plus tard.



Société
des Régates
du Havre



- c. Pièces à présenter le 1^{er} jour de l'épreuve :
- Les **frais d'inscription**, soit **300 Euros**.
 - La licence FFV de chaque équipier (avec le tampon médical).
 - Un chèque de **caution** de **1800 €** pour le bateau à l'ordre de SRH
 - Un chèque de **caution** de **50 €** pour le jeu de pavillon.
 - Chaque équipage devra être à jour de ses frais d'inscription pour participer.

6 REGLES APPLICABLES

a. **L'épreuve est régie par :**

- Les Règles de Course pour Voiliers (RCV) 2013/2016 modifiées par l'annexe C (MR),
- Les prescriptions de la FFV,
- le règlement pour l'accession au Championnat de France Open de Match Racing 2016,
- Le présent Avis de Course,
- Les Instructions de Course avec les avenants, et les règles d'utilisation pour les bateaux fournis.
- Conformément à la RCV 86.3, cette compétition utilisera l'ensemble des règles expérimentales proposées pour le Match Racing. Voir la formulation détaillée de ces modifications aux règles dans l'annexe 1 de l'AC.

b. **Publicité :**

- Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'Autorité Organisatrice, la règle 20.3.2 du règlement ISAF s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'Autorité Organisatrice.
- La publicité est autorisée, mais doit rester conforme à la règle 79 des RCV 2013-2016 et à la catégorie C de l'article 20 du code de publicité de l'ISAF, à l'exception des voiles qui ne peuvent porter aucune publicité individuelle.
- L'Autorité Organisatrice se réserve le droit d'interdire les publicités en concurrence directe avec le ou les partenaires de l'épreuve.
- Les concurrents n'ont pas le droit de protester pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (modification RCV 60.1).

c. **Appel :**

Le droit d'appel est supprimé, après autorisation de la FFV, selon 70.4 (a) des RCV 2013-2016.

7 VOILIERS

L'épreuve se court sur 8 ou 10 " J80 ", selon le nombre d'équipages inscrits.

Les bateaux seront fournis avec 1GV, 1 solent, 1 spinnaker.

Les éventuels dommages ou pertes sur ce matériel seront facturés aux concurrents. Aucune réclamation relative au matériel ne sera admise.

Seul le matériel remis par l'organisation pourra être utilisé sans aucune modification, exception faite pour les éléments suivants :

- ✚ laine à ferler, compas de relèvement, chronomètre, compu-course ou équivalent, adhésif à voile, harnais de N°1, trousse à outils, protège taque.

Les équipages pourront à tout moment inspecter les bateaux. Toute infraction constatée pourra entraîner la disqualification ou une pénalisation.

8 EQUIPAGES

a. Le nombre total d'équipiers (incluant le skipper) doit être de 4 pour les équipages masculins ou mixte, et de 4 ou 5 pour les équipages féminins.

Le poids maximum autorisé est de 350 kg, tous licenciés FFV ;

b. Tout changement d'équipier ou de skipper devra recevoir l'accord du Président du Jury.



Société
des Régates
du Havre



9 SYSTEME DE COURSE ET FORMULE DE CLASSEMENT :

L'épreuve se court sous forme de Match Racing.

L'organisateur se réserve le droit de constituer des poules si les conditions ne permettent pas d'effectuer un Round Robin complet. Le classement s'effectuera par le ou les Round Robin conformément à l'annexe C des RCV 2013-2016.

10 PARCOURS :

Le parcours est de type Match Racing (2 près – 2 vent arrière)

11 SELECTION :

A l'issue de la sélective, les 2 premiers équipages seront sélectionnés pour participer à la finale de zone qui se déroulera au CVSAE les 06 et 07 février 2016. Si l'un des équipages est déjà qualifié ou ne peut se rendre à la finale, la ou les places qualificatives seront attribuées aux premiers équipages non qualifiés et candidats.

12 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Société des Régates du Havre

FAGUET Sophie

Tél : 02.35.42.41.21

Email : responsableevenement@lesregates.com



Société
des Régates
du Havre



ANNEXE 1 – ENSEMBLE DE REGLES EXPERIMENTALES POUR LE MATCH RACING

Les modifications aux RCV sont détaillées ci-dessous :

A. Ajouter une nouvelle RCV 7 au chapitre 1 :

7 DERNIER POINT DE CERTITUDE

Quand il y a doute dans les relations ou dans le changement de relations entre les bateaux, le dernier point de certitude s'appliquera.

B. Supprimer les RCV 18, C2.6 et C2.7 et remplacer par :

18 PLACE A LA MARQUE

18.1 Quand la règle 18 s'applique

La règle 18 s'applique entre des bateaux quand ils sont tenus de laisser une *marque* du même côté et qu'au moins l'un d'eux est dans la *zone*. Cependant, elle ne s'applique pas entre un bateau s'approchant d'une *marque* et un autre la quittant.

18.2 Donner la place à la marque

- (a) Quand le premier bateau atteint la *zone*,
 - (1) si les bateaux sont *engagés*, le bateau à l'extérieur à ce moment-là doit par la suite donner au bateau à l'intérieur la *place à la marque*
 - (2) si les bateaux ne sont pas *engagés*, le bateau n'ayant pas encore atteint la *zone* doit par la suite donner la *place à la marque*.
- (b) Si le bateau ayant droit à la *place à la marque* quitte la *zone*, le droit à la *place à la marque* cesse de s'appliquer et la règle 18.2(a) s'applique à nouveau si besoin.
- (c) Si un bateau a obtenu un *engagement* à l'intérieur et que, depuis le moment où l'engagement a commencé, le bateau à l'extérieur a été incapable de donner la *place à la marque*, ce dernier n'est pas tenu de la lui donner.

18.3 Virer de bord ou empanner

Quand un bateau prioritaire *engagé* à l'intérieur doit virer de bord ou empanner à une *marque* pour suivre sa *route normale*, il ne doit pas, jusqu'à ce qu'il vire ou empanne, passer plus loin de la *marque* qu'il n'est nécessaire pour suivre cette route. La règle 18.3 ne s'applique pas à une *marque* d'une porte.

C. Modification de la définition de Place à la marque :

Place à la marque Place pour un bateau pour naviguer sur sa *route normale* pour contourner ou passer la *marque*.

D. Ajouter la nouvelle règle suivante :

C2.14 La règle 17 est modifiée : « Après le signal de départ, si un bateau en *route libre derrière* devient *engagé* à moins de deux fois sa longueur de coque *sous le vent* d'un bateau sur le même *bord*, il ne doit pas naviguer au-dessus de sa *route normale* tant qu'ils restent *engagés* dans les limites de cette distance et sur le même *bord*, sauf si cela a pour effet de l'amener rapidement en arrière de l'autre bateau.

Cette règle ne s'applique pas si le bateau prioritaire est sur un *bord* vers une *marque* sous le vent ou vers la ligne d'arrivée ou si l'*engagement* commence lorsque :

- (a) le bateau prioritaire est sur un *bord* vers une *marque* sous le vent
- (b) le bateau *au vent* est tenu par la règle 13 de *se maintenir à l'écart* ou
- (c) les deux bateaux sont OCS.